



Dix-huitième session
Nairobi, 12-16 février 2001
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau.
2. Vérification des pouvoirs.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Activités du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) : rapport intérimaire du Directeur exécutif.
5. Suivi des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) :
 - a) Mise en œuvre au niveau local du Programme pour l'habitat, et notamment rôle des autorités locales;
 - b) Coopération internationale et examen des mécanismes de suivi de l'application du Programme pour l'habitat;
 - c) Enseignements tirés des meilleures pratiques et des partenariats dans la réalisation d'un logement convenable pour tous et d'un développement durable des établissements humains dans un monde en pleine urbanisation.

K0050253 100400

6. Thèmes spécifiques :
 - a) Sécurité d'occupation;
 - b) Administration des villes.
7. Programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour l'exercice biennal 2002-2003 et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2000-2003.
8. Questions de coordination :
 - a) Coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - b) Coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales;
 - c) Questions découlant des résolutions des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux portées à l'attention de la Commission.
9. Thèmes à examiner à la dix-neuvième session et aux sessions ultérieures de la Commission.
10. Questions diverses.
11. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la Commission et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
12. Adoption du rapport de la Commission.
13. Clôture de la session.
